



ARS Diagnostics

BM INVEST
85 rue d'Ombreval
95330 DOMONT

Saint-Mandé, le 08/02/2023

Nos Références : 23_2092

Objet : Envoi des résultats des diagnostics immobiliers

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le(s) rapport(s) établis suite à la réalisation d'une prestation sur le bien désigné ci-dessous :

Désignation du ou des bâtiments	Désignation du propriétaire
<i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : ... Paris Adresse : 217 faubourg saint honoré Commune : 75008 PARIS 08 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : 5eme étage porte droite, Lot numéro 92/42/60	Désignation du client : Nom et prénom : .. Adresse : 85 rue d'Ombreval 95330 DOMONT

Objet de la mission :		
<input checked="" type="checkbox"/> Etat relatif à la présence de termites	<input checked="" type="checkbox"/> Exposition au plomb (CREP)	<input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique

Si les numéros de lot des biens n'ont pas été indiqués faute de présentation du titre de propriété, veuillez les préciser. (Désignation du bâtiment). Il est rappelé qu'il appartient au propriétaire, à réception du rapport, de vérifier l'exactitude des mentions concernant la matérialité et la composition des lieux ainsi que de s'assurer que la totalité des pièces composant l'immeuble a été examinée et de signaler tout manquement.

Nous restons à votre disposition pour toute information ou action complémentaire.

En vous remerciant pour votre confiance, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Ruben Attuil



ARS Diagnostics

Résumé de l'expertise n° 23_2092

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : **217 faubourg saint honoré (92/42/60)**

Commune : **75008 PARIS 08**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

5eme étage porte droite, Lot numéro 92/42/60

Périmètre de repérage : ...

	Prestations	Conclusion			
	CREP	Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.			
	Etat Termite/Parasitaire	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.			
	DPE	<table border="1"><tr><td>254 kWh/m²/an</td><td>56 kg CO₂/m²/an</td><td></td></tr></table> <p>Estimation des coûts annuels : entre 4 190 € et 5 700 € par an Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 Numéro enregistrement ADEME : 2375E04189270</p>	254 kWh/m ² /an	56 kg CO ₂ /m ² /an	
254 kWh/m ² /an	56 kg CO ₂ /m ² /an				



ARS Diagnostics

Constat de risque d'exposition au plomb CREP

Numéro de dossier : 23_2092
Norme méthodologique employée : AFNOR NF X46-030
Arrêté d'application : Arrêté du 19 août 2011
Date du repérage : 20/01/2023

Adresse du bien immobilier	Donneur d'ordre / Propriétaire :
Localisation du ou des bâtiments : Département : ... Paris Adresse : 217 faubourg saint honoré (92/42/60) Commune : 75008 PARIS 08 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : 5eme étage porte droite, Lot numéro 92/42/60	Donneur d'ordre : 85 rue d'Ombreval 95330 DOMONT Propriétaire : 85 rue d'Ombreval 95330 DOMONT

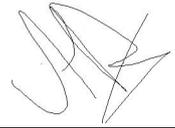
Le CREP suivant concerne :			
X	Les parties privatives	X	Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble		Avant travaux <i>N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP</i>
L'occupant est :		Le propriétaire	
Nom de l'occupant, si différent du propriétaire			
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont des enfants de moins de 6 ans		NON	Nombre total : Nombre d'enfants de moins de 6 ans :

Société réalisant le constat	
Nom et prénom de l'auteur du constat	Ruben Attuil
N° de certificat de certification	C2021-SE06-038 le 02/08/2021
Nom de l'organisme de certification	WE.CERT
Organisme d'assurance professionnelle	CONDORCET
N° de contrat d'assurance	86517808
Date de validité :	

Appareil utilisé	
Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	XCd9.06 / RTV1335-10
Nature du radionucléide	Cadmium 109
Date du dernier chargement de la source	09/11/2017
Activité à cette date et durée de vie de la source	

Conclusion des mesures de concentration en plomb						
	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	235	8	200	27	0	0
%	100	3,4 %	85,1 %	11,5 %	0 %	0 %

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par Ruben Attuil le 20/01/2023 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.



Dans le cadre de la mission, il a été repéré des unités de diagnostics de classe 1 et/ou 2. Par conséquent, le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostics de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Sommaire

1. Rappel de la commande et des références réglementaires	4
2. Renseignements complémentaires concernant la mission	4
2.1 <i>L'appareil à fluorescence X</i>	4
2.2 <i>Le laboratoire d'analyse éventuel</i>	5
2.3 <i>Le bien objet de la mission</i>	5
3. Méthodologie employée	5
3.1 <i>Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X</i>	6
3.2 <i>Stratégie de mesurage</i>	6
3.3 <i>Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire</i>	6
4. Présentation des résultats	6
5. Résultats des mesures	7
6. Conclusion	13
6.1 <i>Classement des unités de diagnostic</i>	14
6.2 <i>Recommandations au propriétaire</i>	14
6.3 <i>Commentaires</i>	14
6.4 <i>Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti</i>	14
6.5 <i>Transmission du constat à l'agence régionale de santé</i>	15
7. Obligations d'informations pour les propriétaires	15
8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb	15
8.1 <i>Textes de référence</i>	15
8.2 <i>Ressources documentaires</i>	16
9. Annexes	16
9.1 <i>Notice d'Information</i>	16
9.2 <i>Illustrations</i>	17
9.3 <i>Analyses chimiques du laboratoire</i>	17

Nombre de pages de rapport : 17**Liste des documents annexes :**

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

Nombre de pages d'annexes : 2

1. Rappel de la commande et des références réglementaires

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R 1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS	
Modèle de l'appareil	XCd9.06	
N° de série de l'appareil	RTV1335-10	
Nature du radionucléide	Cadmium 109	
Date du dernier chargement de la source	09/11/2017	Activité à cette date et durée de vie :
Autorisation/Déclaration ASN (DGSNR)	N° T940869	Nom du titulaire/signataire Attuil Ruben
	Date d'autorisation/de déclaration	Date de fin de validité (si applicable)
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	Attuil Ruben	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	Ruben Attuil	

Étalon :

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Étalonnage entrée	1	20/01/2023	1 (+/- 0,1)
Étalonnage sortie	455	20/01/2023	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	217 faubourg saint honoré (92/42/60) 75008 PARIS 08
Description de l'ensemble immobilier	Habitation (partie privative d'immeuble)
Année de construction	< 1949
Localisation du bien objet de la mission	5eme étage porte droite Lot numéro 92/42/60,
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	85 rue d'Ombreval 95330 DOMONT
L'occupant est :	Le propriétaire
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	20/01/2023
Croquis du bien immobilier objet de la mission	Voir partie « 5 Résultats des mesures »

Liste des locaux visités

**Entrée,
Salon 1,
Grand Salon,
Salon 2,
Salle à manger,
Dégagement,
Dégagement 2,
Cuisine,
Wc,
Dégagement 3,**

**Dégagement 4,
Chambre 1,
Wc 2,
Salle d'eau,
Chambre 2,
Chambre 3,
Wc 3,
Chambre 4,
Salle d'eau 2,
Cave 1,
Cave 2**

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

Néant

3. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (*ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb*). Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette,

tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb – Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb – Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
≥ seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

5. Résultats des mesures

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Entrée	12	-	9 (75 %)	3 (25 %)	-	-
Grand Salon	15	-	11 (73 %)	4 (27 %)	-	-
Salon 1	14	-	14 (100 %)	-	-	-
Salon 2	14	-	9 (64 %)	5 (36 %)	-	-
Salle à manger	14	-	11 (79 %)	3 (21 %)	-	-
Dégagement	12	-	12 (100 %)	-	-	-
Dégagement 2	12	-	12 (100 %)	-	-	-
Cuisine	11	-	11 (100 %)	-	-	-
Wc	11	-	11 (100 %)	-	-	-
Dégagement 3	12	-	12 (100 %)	-	-	-
Dégagement 4	12	-	12 (100 %)	-	-	-
Chambre 1	14	-	14 (100 %)	-	-	-
Wc 2	11	-	11 (100 %)	-	-	-
Salle d'eau	11	-	11 (100 %)	-	-	-
Chambre 2	14	-	9 (64 %)	5 (36 %)	-	-
Chambre 3	14	-	10 (71 %)	4 (29 %)	-	-
Wc 3	7	-	7 (100 %)	-	-	-
Chambre 4	14	-	11 (79 %)	3 (21 %)	-	-
Salle d'eau 2	7	4 (57 %)	3 (43 %)	-	-	-
Cave 1	2	2 (100 %)	-	-	-	-
Cave 2	2	2 (100 %)	-	-	-	-
TOTAL	235	8 (3,4 %)	200 (85,1 %)	27 (11,5 %)	-	-

Entrée

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
2	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	6,6	Non dégradé	1	
3	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	5,3	Non dégradé	1	
5	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	5,6	Non dégradé	1	
6	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,35		0	
7					partie haute (> 1m)	0,42			
8					mesure 3 (> 1m)	0,01			
9					mesure 1	0,52			
10	Plafond	plâtre		peinture	mesure 2	0,34	0		
11					mesure 1	0,36			
12	Plinthes	bois		peinture	mesure 2	0,04	0		
13					partie basse	0,28			
14	Fenêtre intérieure	bois		peinture	partie haute	0,45	0		

15		Huisserie Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0,09			
16					partie haute	0,2		0	
17		Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0,24			
18					partie haute	0,58		0	
19		Huisserie Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0,42			
20					partie haute	0,55		0	
21		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,43			
22					partie haute (> 1m)	0,03		0	
23		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,46			
24					partie haute (> 1m)	0,22		0	

Grand Salon

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
4	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	6,3	Non dégradé	1	
53					partie basse (< 1m)	0,36			
54	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0,4		0	
55					mesure 3 (> 1m)	0,12			
56					partie basse (< 1m)	0,29			
57	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0,46		0	
58					mesure 3 (> 1m)	0,51			
59					partie basse (< 1m)	0,31			
60	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0,04		0	
61					mesure 3 (> 1m)	0,54			
62					partie basse (< 1m)	0,31			
63	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0,6		0	
64					mesure 3 (> 1m)	0,12			
65		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
66					mesure 2	0,24			
67		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,55		0	
68					mesure 2	0,44			
69		Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,41		0	
70					partie haute	0,55			
71		Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,18		0	
72					partie haute	0,12			
73		Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,14		0	
74					partie haute	0,47			
75		Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,13		0	
76					partie haute	0,25			
77		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,3	Non dégradé	1	
78		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
79					partie haute (> 1m)	0,27			
80		Volet	Métal	Peinture	partie basse	3,6	Non dégradé	1	
81		Garde-corps	Métal	Peinture	mesure 1	11	Non dégradé	1	

Salon 1

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
25	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,11		0	
26					partie haute (> 1m)	0,39			
27	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,58		0	
28					partie haute (> 1m)	0,22			
29	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
30					partie haute (> 1m)	0,2			
31	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,32		0	
32					partie haute (> 1m)	0,25			
33		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,24		0	
34					mesure 2	0,51			
35		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,45		0	
36					mesure 2	0,21			
37		Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,06		0	
38					partie haute	0,47			
39		Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,34		0	
40					partie haute	0,33			
41		Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,21		0	
42					partie haute	0,21			
43		Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,27		0	
44					partie haute	0,29			
45		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,49		0	
46					partie haute (> 1m)	0,51			
47		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,24		0	
48					partie haute (> 1m)	0,5			
49		Volet	Métal	Peinture	partie basse	0,3		0	
50					partie haute	0,58			
51		Garde-corps	Métal	Peinture	mesure 1	0,45		0	
52					mesure 2	0,16			

Salon 2

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
82	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,01	Non dégradé	1	
83					partie haute (> 1m)	3,6			
84	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	5,6	Non dégradé	1	
85					partie basse (< 1m)	0,02			
86	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0,31		0	
87					mesure 3 (> 1m)	0,33			
88					partie basse (< 1m)	0,39			
89	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0,42		0	
90					mesure 3 (> 1m)	0,08			
91		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,53		0	
92					mesure 2	0,11			
93		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,31		0	
94					mesure 2	0,33			
95		Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,07		0	
96					partie haute	0,34			
97		Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,56		0	
98					partie haute	0,24			

99		Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,04			
100					partie haute	0,49		0	
101		Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3			
102					partie haute	0,17		0	
103		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6,6	Non dégradé	1	
104					partie basse (< 1m)	0,43		0	
105		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,57			
106		Volet	Métal	Peinture	partie basse	11	Non dégradé	1	
107		Garde-corps	Métal	Peinture	mesure 1	11	Non dégradé	1	

Salle à manger

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
108	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,33		0	
109					partie haute (> 1m)	0,09			
110					mesure 3 (> 1m)	0,4			
111	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,51	Non dégradé	1	
112					partie haute (> 1m)	8,3			
113	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,39		0	
114					partie haute (> 1m)	0,23			
115					mesure 3 (> 1m)	0,09			
116	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,25		0	
117					partie haute (> 1m)	0,44			
118					mesure 3 (> 1m)	0,24			
119	Plafond	Plâtre		Peinture	mesure 1	0,55		0	
120					mesure 2	0,51			
121	Plinthes	Bois		Peinture	mesure 1	0,46		0	
122					mesure 2	0,26			
123	Fenêtre intérieure	Bois		Peinture	partie basse	0,05		0	
124					partie haute	0,3			
125	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois		Peinture	partie basse	0,4		0	
126					partie haute	0,45			
127	Fenêtre extérieure	Bois		Peinture	partie basse	0,19		0	
128					partie haute	0,03			
129	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois		Peinture	partie basse	0,16		0	
130					partie haute	0,39			
131	Porte	Bois		Peinture	partie basse (< 1m)	0,01		0	
132					partie haute (> 1m)	0,1			
133	Huisserie Porte	Bois		Peinture	partie basse (< 1m)	0,31		0	
134					partie haute (> 1m)	0,58			
135	Volet	Métal		Peinture	partie basse	6,3	Non dégradé	1	
136	Garde-corps	Métal		Peinture	mesure 1	11	Non dégradé	1	

Dégagement

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
137	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
138					partie haute (> 1m)	0,28			
139	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,56		0	
140					partie haute (> 1m)	0,03			
141	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,16		0	
142					partie haute (> 1m)	0,52			
143	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,35		0	
144					partie haute (> 1m)	0,12			
145	Plafond	plâtre		peinture	mesure 1	0,16		0	
146					mesure 2	0,46			
147	Plinthes	bois		peinture	mesure 1	0,51		0	
148					mesure 2	0,42			
149	Fenêtre intérieure	bois		peinture	partie basse	0,4		0	
150					partie haute	0,58			
151	Huisserie Fenêtre intérieure	bois		peinture	partie basse	0,49		0	
152					partie haute	0,09			
153	Fenêtre extérieure	bois		peinture	partie basse	0,18		0	
154					partie haute	0,54			
155	Huisserie Fenêtre extérieure	bois		peinture	partie basse	0,04		0	
156					partie haute	0,43			
157	Porte	Bois		Peinture	partie basse (< 1m)	0,51		0	
158					partie haute (> 1m)	0,36			
159	Huisserie Porte	Bois		Peinture	partie basse (< 1m)	0,07		0	
160					partie haute (> 1m)	0,31			

Dégagement 2

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
161	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,31		0	
162					partie haute (> 1m)	0,05			
163	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,59		0	
164					partie haute (> 1m)	0,07			
165	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,55		0	
166					partie haute (> 1m)	0,21			
167	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,12		0	
168					partie haute (> 1m)	0,08			
169	Plafond	plâtre		peinture	mesure 1	0,11		0	
170					mesure 2	0,06			
171	Plinthes	bois		peinture	mesure 1	0,53		0	
172					mesure 2	0,53			
173	Fenêtre intérieure	bois		peinture	partie basse	0,42		0	
174					partie haute	0,05			
175	Huisserie Fenêtre intérieure	bois		peinture	partie basse	0,58		0	
176					partie haute	0,01			
177	Fenêtre extérieure	bois		peinture	partie basse	0,18		0	
178					partie haute	0,6			
179	Huisserie Fenêtre extérieure	bois		peinture	partie basse	0,12		0	
180					partie haute	0,18			
181	Porte	Bois		Peinture	partie basse (< 1m)	0,09		0	
182					partie haute (> 1m)	0,39			
183	Huisserie Porte	Bois		Peinture	partie basse (< 1m)	0,36		0	

184					partie haute (> 1m)	0,07			
-----	--	--	--	--	---------------------	------	--	--	--

Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
185	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,54		0	
186					partie haute (> 1m)	0,44			
187	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18		0	
188					partie haute (> 1m)	0,12			
189	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,48		0	
190					partie haute (> 1m)	0,15			
191	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,23		0	
192					partie haute (> 1m)	0,08			
193		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,58		0	
194					mesure 2	0,57			
195		Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0,37		0	
196					partie haute	0,21			
197		Huisserie Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0,35		0	
198					partie haute	0,58			
199		Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0,51		0	
200					partie haute	0,37			
201		Huisserie Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0,11		0	
202					partie haute	0,52			
203		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,54		0	
204					partie haute (> 1m)	0,22			
205		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,02		0	
206					partie haute (> 1m)	0,31			

Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
207	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
208					partie haute (> 1m)	0,58			
209	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
210					partie haute (> 1m)	0,15			
211	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,22		0	
212					partie haute (> 1m)	0,31			
213	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,28		0	
214					partie haute (> 1m)	0,5			
215		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,33		0	
216					mesure 2	0,3			
217		Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0,18		0	
218					partie haute	0,22			
219		Huisserie Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0,57		0	
220					partie haute	0,4			
221		Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0,54		0	
222					partie haute	0,16			
223		Huisserie Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0,1		0	
224					partie haute	0,57			
225		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,09		0	
226					partie haute (> 1m)	0,35			
227		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,13		0	
228					partie haute (> 1m)	0,25			

Dégagement 3

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
229	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,51		0	
230					partie haute (> 1m)	0,32			
231	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,45		0	
232					partie haute (> 1m)	0,36			
233	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,18		0	
234					partie haute (> 1m)	0,25			
235	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,13		0	
236					partie haute (> 1m)	0,39			
237		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,46		0	
238					mesure 2	0,27			
239		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,05		0	
240					mesure 2	0,3			
241		Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0,23		0	
242					partie haute	0,11			
243		Huisserie Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0,27		0	
244					partie haute	0,18			
245		Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0,35		0	
246					partie haute	0,27			
247		Huisserie Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0,46		0	
248					partie haute	0,55			
249		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18		0	
250					partie haute (> 1m)	0,31			
251		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,36		0	
252					partie haute (> 1m)	0,28			

Dégagement 4

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
253	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,45		0	
254					partie haute (> 1m)	0,09			
255	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,28		0	
256					partie haute (> 1m)	0,29			
257	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,03		0	
258					partie haute (> 1m)	0,57			
259	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,33		0	
260					partie haute (> 1m)	0,6			
261		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,08		0	
262					mesure 2	0,52			

263		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,12			
264					mesure 2	0,43		0	
265		Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0,48			
266					partie haute	0,22		0	
267		Huisserie Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0,06			
268					partie haute	0,19		0	
269		Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0,42			
270					partie haute	0,36		0	
271		Huisserie Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0,39			
272					partie haute	0,55		0	
273		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,01			
274					partie haute (> 1m)	0,39		0	
275		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,07			
276					partie haute (> 1m)	0,47		0	

Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
277	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,17			
278					partie haute (> 1m)	0,48		0	
279	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,06			
280					partie haute (> 1m)	0,49		0	
281	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,51			
282					partie haute (> 1m)	0,26		0	
283	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,21			
284					partie haute (> 1m)	0,33		0	
285		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,52			
286					mesure 2	0,37		0	
287		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,55			
288					mesure 2	0,06		0	
289		Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,53			
290					partie haute	0,53		0	
291		Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,43			
292					partie haute	0,01		0	
293		Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,09			
294					partie haute	0,28		0	
295		Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,37			
296					partie haute	0,57		0	
297		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,57			
298					partie haute (> 1m)	0,18		0	
299		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,54			
300					partie haute (> 1m)	0,55		0	
301		Volet	Métal	Peinture	partie basse	0,36			
302					partie haute	0,07		0	
303		Garde-corps	Métal	Peinture	mesure 1	0,5			
304					mesure 2	0,24		0	

Wc 2

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
305	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,22			
306					partie haute (> 1m)	0,45		0	
307	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,38			
308					partie haute (> 1m)	0,15		0	
309	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,57			
310					partie haute (> 1m)	0,34		0	
311	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,38			
312					partie haute (> 1m)	0,25		0	
313		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,04			
314					mesure 2	0,47		0	
315		Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0,2			
316					partie haute	0,27		0	
317		Huisserie Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0,46			
318					partie haute	0,55		0	
319		Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0,16			
320					partie haute	0,43		0	
321		Huisserie Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0,21			
322					partie haute	0,33		0	
323		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,01			
324					partie haute (> 1m)	0,33		0	
325		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,58			
326					partie haute (> 1m)	0,52		0	

Salle d'eau

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
327	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,47			
328					partie haute (> 1m)	0,3		0	
329	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,33			
330					partie haute (> 1m)	0,52		0	
331	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,46			
332					partie haute (> 1m)	0,59		0	
333	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,34			
334					partie haute (> 1m)	0,03		0	
335		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,32			
336					mesure 2	0,36		0	
337		Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0,35			
338					partie haute	0,25		0	
339		Huisserie Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0,43			
340					partie haute	0,34		0	
341		Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0,54			
342					partie haute	0,02		0	
343		Huisserie Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0,39			
344					partie haute	0,49		0	
345		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,44			
346					partie haute (> 1m)	0,36		0	
347		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,21			

348					partie haute (> 1m)	0,52			
-----	--	--	--	--	---------------------	------	--	--	--

Chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
349					partie basse (< 1m)	0,12			
350	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0,16		0	
351					mesure 3 (> 1m)	0,1			
352	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,27	Non dégradé	1	
353					partie haute (> 1m)	6,3			
354	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,06		0	
355					partie haute (> 1m)	0,39			
356					mesure 3 (> 1m)	0,28			
357	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,45		0	
358					partie haute (> 1m)	0,57			
359					mesure 3 (> 1m)	0,55			
360		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,31		0	
361					mesure 2	0,56			
362		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,49		0	
363					mesure 2	0,37			
364		Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,13		0	
365					partie haute	0,27			
366		Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,5		0	
367					partie haute	0,43			
368		Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	6,3	Non dégradé	1	
369		Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,45		0	
370					partie haute	0,57			
371		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,15	Non dégradé	1	
372					partie haute (> 1m)	11			
373		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,24		0	
374					partie haute (> 1m)	0,21			
375		Volet	Métal	Peinture	partie basse	0,04	Non dégradé	1	
376					partie haute	5,7			
377		Garde-corps	Métal	Peinture	mesure 1	9,3	Non dégradé	1	

Chambre 3

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
378	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,28	Non dégradé	1	
379					partie haute (> 1m)	6,9			
380	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	4,8	Non dégradé	1	
381	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
382					partie haute (> 1m)	0,15			
383					mesure 3 (> 1m)	0,39			
384	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,44		0	
385					partie haute (> 1m)	0,48			
386					mesure 3 (> 1m)	0,07			
387		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,21		0	
388					mesure 2	0,39			
389		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,36		0	
390					mesure 2	0,22			
391		Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,35		0	
392					partie haute	0,01			
393		Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,39		0	
394					partie haute	0,07			
395		Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,47		0	
396					partie haute	0,16			
397		Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,14		0	
398					partie haute	0,45			
399		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,27		0	
400					partie haute (> 1m)	0,02			
401		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,45		0	
402					partie haute (> 1m)	0,6			
403		Volet	Métal	Peinture	partie basse	0,48		1	
404					partie haute	1			
405		Garde-corps	Métal	Peinture	mesure 1	11	Non dégradé	1	

Wc 3

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
406	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,35		0	
407					partie haute (> 1m)	0,11			
408	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,15		0	
409					partie haute (> 1m)	0,03			
410	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,42		0	
411					partie haute (> 1m)	0,25			
412	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,05		0	
413					partie haute (> 1m)	0,24			
414		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
415					mesure 2	0,57			
416		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,14		0	
417					partie haute (> 1m)	0,1			
418		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,39		0	
419					partie haute (> 1m)	0,21			

Chambre 4

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
420	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,06		0	
421					partie haute (> 1m)	0,55			
422					mesure 3 (> 1m)	0,21			
423	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	6,2	Non dégradé	1	
424	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,39		0	
425					partie haute (> 1m)	0,15			
426					mesure 3 (> 1m)	0,53			

427	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,58	0	
428					partie haute (> 1m)	0,34		
429					mesure 3 (> 1m)	0,24		
430		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,38	0	
431					mesure 2	0,09		
432		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,13	0	
433					mesure 2	0,04		
434		Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,03	0	
435					partie haute	0,2		
436		Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,12	0	
437					partie haute	0,31		
438		Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,4	0	
439					partie haute	0,16		
440		Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,27	0	
441					partie haute	0,05		
442		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,13	0	
443					partie haute (> 1m)	0,58		
444		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3	0	
445					partie haute (> 1m)	0,54		
446		Volet	Métal	Peinture	partie basse	0,25	Non dégradé	1
447					partie haute	5,3		
448		Garde-corps	Métal	Peinture	mesure 1	11	Non dégradé	1

Salle d'eau 2

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	-	Carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	-	Carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	-	Carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	-	Carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
449		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,53	0		
450					mesure 2	0,37			
451		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,57	0		
452					partie haute (> 1m)	0,28			
453		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,27	0		
454					partie haute (> 1m)	0,19			

Cave 1

Nombre d'unités de diagnostic : 2 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Mur	Brique		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Cave 2

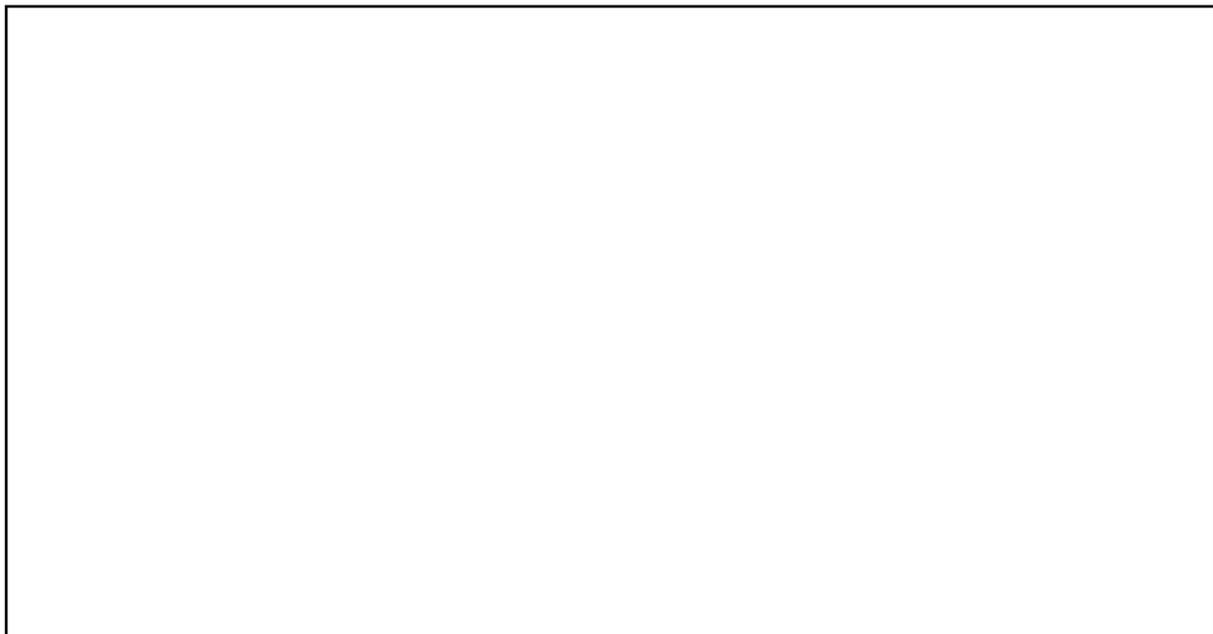
Nombre d'unités de diagnostic : 2 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Mur	Brique		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation.

* L'état de conservation sera, le cas échéant, complété par la nature de la dégradation.

Localisation des mesures sur croquis de repérage



6. Conclusion

6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	235	8	200	27	0	0
%	100	3,4 %	85,1 %	11,5 %	0 %	0 %

6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

Du fait de la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur et de la nature des dégradations constatées (non dégradé, non visible, état d'usage) sur certaines unités de diagnostic, le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

6.3 Commentaires

Constatations diverses :

Néant

Validité du constat :

Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 19/01/2024).

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Sans accompagnateur

6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

(Au sens des articles 1 et 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

Situations de risque de saturnisme infantile

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

Situations de dégradation de bâti

NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

NON	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.
------------	--

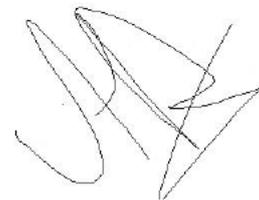
En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

Remarque : Néant

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **WE.CERT - 16, Rue de Villars 57100 THIONVILLE (détail sur www.info-certif.fr)***

Fait à **PARIS 08**, le **20/01/2023**

Par : **Ruben Attuïl**

**7. Obligations d'informations pour les propriétaires**

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

Article L1334-9 :

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb**8.1 Textes de référence**

Code de la santé publique :

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;

- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Code de la construction et de l'habitat :

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

8.2 Ressources documentaires

Documents techniques :

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, *Aide au choix d'une technique de traitement*, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «*Diagnostic plomb – Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb*».

Sites Internet :

- **Ministère chargé de la santé** (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) :
<http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- **Ministère chargé du logement** :
<http://www.logement.gouv.fr>
- **Agence nationale de l'habitat (ANAH)** :
<http://www.anah.fr/> (fiche *Peintures au plomb* disponible, notamment)
- **Institut national de recherche et de sécurité (INRS)** :
<http://www.inrs.fr/> (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

9. Annexes

9.1 Notice d'Information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et la poussière ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchés.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb**

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

9.2 Illustrations

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

9.3 Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.



ARS Diagnostics

Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 23 2092
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 – Février 2016
Date du repérage : 20/01/2023
Heure d'arrivée : 14 h 37
Temps passé sur site :

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Paris**
Adresse : **217 faubourg saint honoré (92/42/60)**
Commune : **75008 PARIS 08**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
..... **5eme étage porte droite, Lot numéro 92/42/60**

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

- Présence de traitements antérieurs contre les termites**
 Présence de termites dans le bâtiment
 Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006

Documents fournis:

..... **Néant**
Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :
..... **Habitation (partie privative d'immeuble)**
.....
Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 131-5 du CCH :
..... **Néant**

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom :
Adresse : **85 rue d'Ombreval 95330 DOMONT**
Si le client n'est pas le donneur d'ordre :
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**
Nom et prénom :
Adresse : **85 rue d'Ombreval**
95330 DOMONT

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **Ruben Attuil**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **ARS Diagnostics**
Adresse : **4 rue Allard**
94160 Saint-Mandé
Numéro SIRET : **89297242300016**
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **CONDORCET**
Numéro de police et date de validité : **86517808 -**
Certification de compétence **C2021-SE06-038** délivrée par : **WE.CERT, le 02/08/2021**

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

**Entrée,
Salon 1,
Grand Salon,
Salon 2,
Salle à manger,
Dégagement,
Dégagement 2,
Cuisine,
Wc,
Dégagement 3,**

**Dégagement 4,
Chambre 1,
Wc 2,
Salle d'eau,
Chambre 2,
Chambre 3,
Wc 3,
Chambre 4,
Salle d'eau 2,
Cave 1,
Cave 2**

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Entrée	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salon 1	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Grand Salon	Garde-corps - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salon 2	Volet - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle à manger	Volet - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle à manger	Volet - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde-corps - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde-corps - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Dégagement	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 3	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 4	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde-corps - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde-corps - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Garde-corps - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Wc 3	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 4	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Garde-corps - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Salle d'eau 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cave 1	Sol - Terre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Brique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Cave 2	Sol - Terre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Brique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - béton	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (*Reticulitermes flavipes*, *reticulitermes lucifugus*, *reticulitermes banyulensis*, *reticulitermes grassei* et *reticulitermes urbis*) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (*Coptotermes* et *heterotermes*),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les *kalotermes flavicolis* présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les *Cryptotermes* présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre *Nasutitermes* présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L 131-3 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de mэрule sont identifiés, un arrêté préfectoral, consultable en préfecture, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones de présence d'un risque de mэрule.

Article L126-24 du CCH : En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application du premier alinéa de l'article L. 131-3, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Néant	-	-

Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L131-3, L126-6, L126-24 et R. 126-42, D126-43, L 271-4 à 6 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

Examen visuel des parties visibles et accessibles.
Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Sans accompagnateur

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

J. – VISA et mentions :

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation.

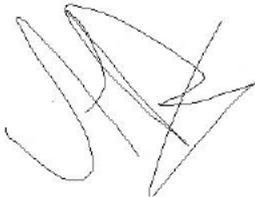
Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

*Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **WE.CERT 16, Rue de Villars 57100 THIONVILLE (détail sur www.info-certif.fr)***

Visite effectuée le **20/01/2023**.

Fait à **PARIS 08**, le **20/01/2023**

Par : Ruben Attuil



Signature du représentant :

--

Annexe – Croquis de repérage

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

Aucun document n'a été mis en annexe



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 2 Rue Grignan – 13001 Marseille, attestons par la présente que la Société :
Monsieur ATTUIL RUBEN
4 rue Allard
94160 ST MANDE
Siret n°830 208 013 00029

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ IARD, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N° 86517808/808109136.

ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE : DIAGNOSTIC IMMOBILIER :

Assainissement Autonome - Collectif
Diagnostic amiante avant travaux / démolition sans préconisation de travaux
Diagnostic amiante avant vente
Diagnostic de performance énergétique
Etat des installations de gaz (Dossier de diagnostic technique)

Diagnostic surface habitable Loi Boutin
Diagnostic termites
Etat de l'installation intérieure de l'électricité des parties privatives et communes (DTT)
Exposition au plomb (CREP)
Loi Carrez
Diagnostic Amiante dans les Parties Privatives

La garantie du contrat porte exclusivement :

- **Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,**
- **Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation**

Période de validité : **du 01/10/2022 au 30/09/2023**

L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations

La Société ALLIANZ garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales n° 41128-01-2013, des conventions spéciales n° 41323-01-2013 et des conditions particulières (feuillelet d'adhésion 808109136), établies sur les bases des déclarations de l'adhérent. Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurances pour la période de la présente attestation.

Tél. : 09 72 36 90 00
2 rue Grignan 13001 Marseille
contact@cabinetcondorcet.com • www.cabinetcondorcet.com
Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com - 2 Rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00
SAS au capital de 50 000 € - RCS Marseille 494 253 982 - Immatriculation ORIAS 07 026 627 www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR
Autorité de contrôle Prudential et Résolution - 61 Rue Taitbout 75009 Paris



TABLEAU DE GARANTIE

Responsabilité civile « Exploitation »	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	9 000 000 € par sinistre
dont :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	1 500 000 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	150 000 € par année d'assurance
- Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) :	750 000 € par année d'assurance
- Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu	300 000 € par sinistre
Responsabilité civile « Professionnelle » (garantie par Assuré)	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	300 000 € par sinistre avec un maximum de 500 000 € par année d'assurance
dont :	
- Destruction ou détérioration des documents et autres supports d'informations confiés à l'Assuré pour l'exécution des prestations, y compris les frais de reconstitution des informations :	30 000 € par sinistre
Défense – Recours	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives :	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause.
Recours (préjudices supérieurs à 150 €) :	15 000 € par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Marseille, le 19 septembre 2022

POUR LE CABINET CONDORCET



Tél. : 09 72 36 90 00
2 rue Grignan 13001 Marseille
contact@cabinetcondorcet.com • www.cabinetcondorcet.com
Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com - 2 Rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00
SAS au capital de 50 000 € - RCS Marseille 494 253 982 - Immatriculation ORIAS 07 026 627 www.oriass.fr - Sous le contrôle de l'ACPR
Autorité de contrôle Prudential et Résolution - 61 Rue Tailbout 75009 Paris



Numéro d'accréditation
4-0634
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

WE-CERT CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

«Version 01»

Décerné à : **ATTUIL Ruben**

Sous le numéro : **C2021-SE06-038**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Délivré à Thionville, le 15/09/2022

Par WE-CERT

Mme. Julie HOFFMANN - Responsable de certification



WE-CERT "Qualit'compétences" - 16 rue de Villars, 57 100 THIONVILLE
Tél : 03 72 52 02 45 - mail : admin@qualit-competences.com;
SAS au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville - Code APE / NAF, 7120B N°SIRET 88851995600021

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

Aperçu non disponible

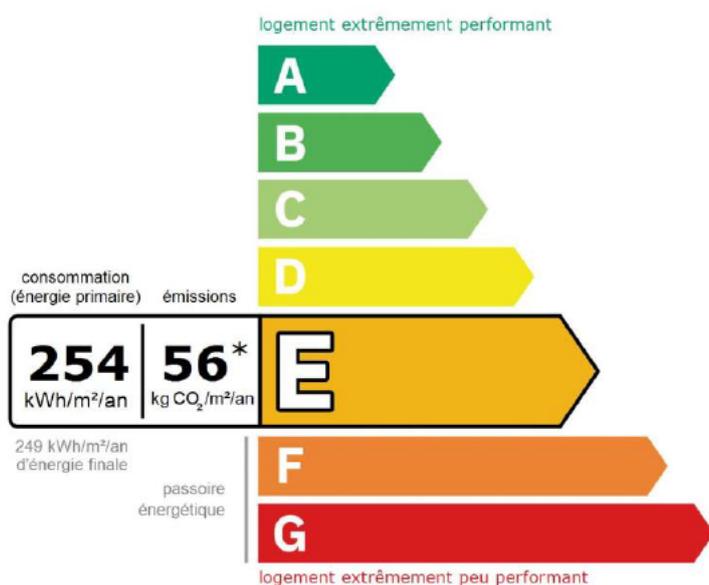


Adresse : **217 faubourg saint honoré**
75008 PARIS 08
5eme étage porte droite, N° de lot: 92/42/60

Type de bien : Appartement
Année de construction : Avant 1948
Surface habitable : **308 m²**

Propriétaire :
Adresse : 85 rue d'Ombreval 95330 DOMONT

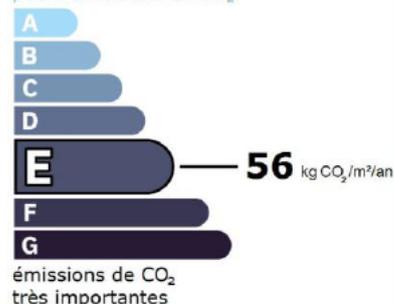
Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO₂



Ce logement émet 17 306 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 89 667 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **4 190 €** et **5 700 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

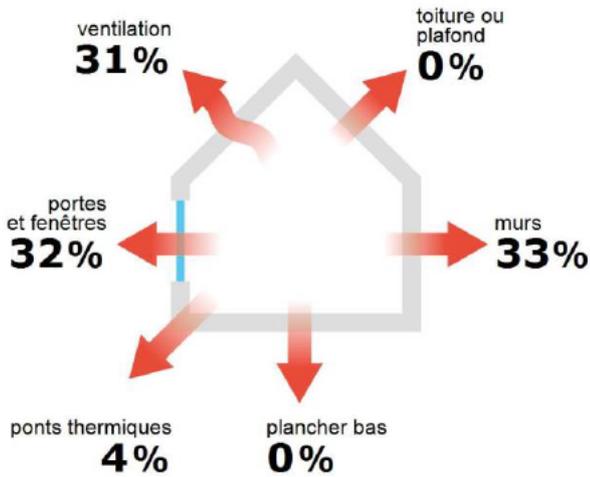
ARS Diagnostics
4 rue Allard
94160 Saint-Mandé
tel : 06 21 75 46 18

Diagnostiqueur : Ruben Attuil
Email : contact@ars-diag.com
N° de certification : C2021-SE06-038
Organisme de certification : WE.CERT



À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

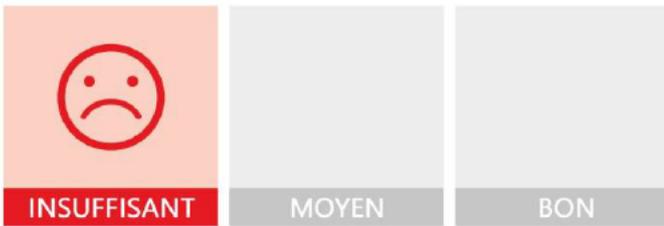


Système de ventilation en place



Ventilation par entrées d'air hautes et basses

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :

- | | | | |
|--|-----------------------------------|--|--|
| | pompe à chaleur | | chauffe-eau thermodynamique |
| | panneaux solaires photovoltaïques | | panneaux solaires thermiques |
| | géothermie | | réseau de chaleur ou de froid vertueux |
| | chauffage au bois | | |

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	 Gaz Naturel	62 765 (62 765 é.f.)	entre 3 300 € et 4 470 €	 79 %
 eau chaude	 Gaz Naturel	13 176 (13 176 é.f.)	entre 690 € et 940 €	 17 %
 refroidissement				0 %
 éclairage	 Electrique	1 339 (582 é.f.)	entre 140 € et 200 €	 3 %
 auxiliaires	 Electrique	968 (421 é.f.)	entre 60 € et 90 €	 1 %
énergie totale pour les usages recensés :		78 248 kWh (76 944 kWh é.f.)	entre 4 190 € et 5 700 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 250ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -20% sur votre facture **soit -956€ par an**

Astuces

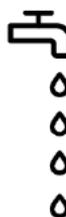
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 250ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (4-5 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

102ℓ consommés en moins par jour, c'est -27% sur votre facture **soit -297€ par an**

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur l'extérieur Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur	insuffisante
 Plancher bas	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage non isolé donnant sur un local chauffé	Sans objet
 Toiture/plafond	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage non isolé donnant sur un local chauffé	Sans objet
 Portes et fenêtres	Fenêtres battantes bois, simple vitrage Porte(s) bois opaque pleine	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Chaudière collective gaz standard installée entre 1991 et 2000
 Eau chaude sanitaire	Combiné au système de chauffage
 Climatisation	Néant
 Ventilation	Ventilation par entrées d'air hautes et basses
 Pilotage	Sans système d'intermittence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
 Ventilation	Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

Montant estimé : 4200 à 6300€

Lot	Description	Performance recommandée
 Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	$R > 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / régulation (programmateur, robinets thermostatique, isolation réseau)	
 Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage ⚠ Travaux à réaliser par la copropriété	

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 26100 à 39100€

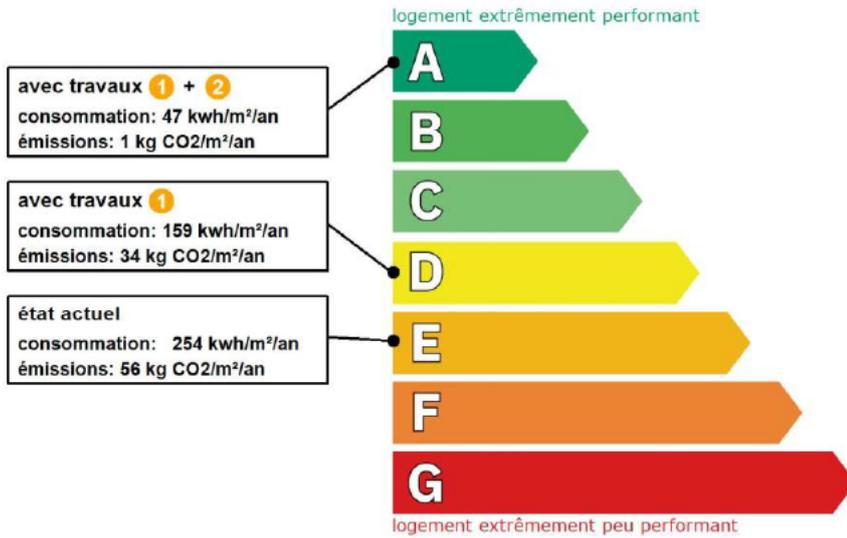
Lot	Description	Performance recommandée
 Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. ⚠ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété ⚠ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$, $S_w = 0,42$
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS. ⚠ Travaux à réaliser par la copropriété	SCOP = 4
 Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage Mettre en place un système Solaire ⚠ Travaux à réaliser par la copropriété	COP = 4

Commentaires :

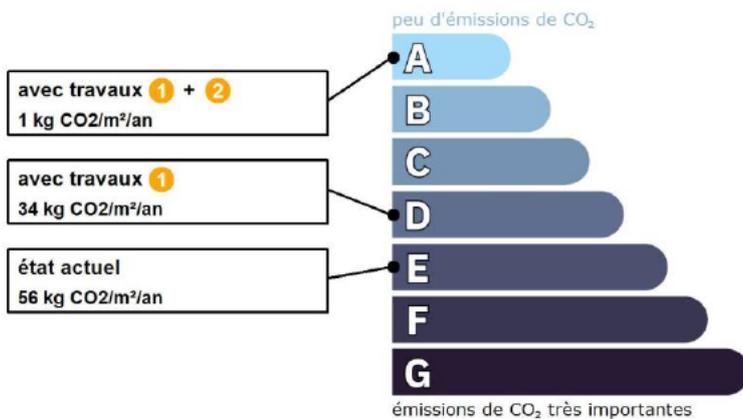
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

<https://france-renov.gouv.fr/aides>



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.



Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
WE.CERT - 16, Rue de Villars 57100 THIONVILLE (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **23_2092**

Néant

Date de visite du bien : **20/01/2023**

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale :

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	📍 Observé / mesuré	75 Paris
Altitude	📶 Donnée en ligne	-
Type de bien	📍 Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	≈ Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	📍 Observé / mesuré	308 m ²
Surface habitable de l'immeuble	📍 Observé / mesuré	6347 m ² (estimée à partir des tantièmes de copropriété)
Nombre de niveaux du logement	📍 Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	📍 Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Nord	Surface du mur	📍 Observé / mesuré 41,35 m ²
	Type de local adjacent	📍 Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	📍 Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	📍 Observé / mesuré ≤ 20 cm
	Isolation	📍 Observé / mesuré non
Mur 2 Sud	Surface du mur	📍 Observé / mesuré 3,84 m ²
	Type de local adjacent	📍 Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	📍 Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	📍 Observé / mesuré ≤ 20 cm
	Isolation	📍 Observé / mesuré non
Mur 3 Ouest	Surface du mur	📍 Observé / mesuré 13,33 m ²
	Type de local adjacent	📍 Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	📍 Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	📍 Observé / mesuré ≤ 20 cm
	Isolation	📍 Observé / mesuré non
Mur 4 Sud	Surface du mur	📍 Observé / mesuré 8,35 m ²
	Type de local adjacent	📍 Observé / mesuré l'extérieur

Mur 5 Est	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	🔍	Observé / mesuré	29,38 m²
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	non
	Mur 6 Nord	Surface du mur	🔍	Observé / mesuré
Type de local adjacent		🔍	Observé / mesuré	l'extérieur
Matériau mur		🔍	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
Epaisseur mur		🔍	Observé / mesuré	≤ 20 cm
Isolation		🔍	Observé / mesuré	non
Mur 7 Ouest	Surface du mur	🔍	Observé / mesuré	4,36 m²
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	🔍	Observé / mesuré	5,85 m²
	Etat isolation des parois Aiu	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	🔍	Observé / mesuré	1 m²
	Etat isolation des parois Aue	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	non
Plancher	Surface de plancher bas	🔍	Observé / mesuré	308 m²
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de pb	🔍	Observé / mesuré	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation: oui / non / inconnue	🔍	Observé / mesuré	non
Plafond	Surface de plancher haut	🔍	Observé / mesuré	308 m²
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de ph	🔍	Observé / mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	non
Fenêtre 1 Sud	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	5,72 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Sud
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	≤ 25°
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	🔍	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 2 Sud	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	3,64 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Sud
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	≤ 25°
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	🔍	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	simple vitrage

Fenêtre 3 Sud	Positionnement de la menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Surface de baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	3,52 m ²	
	Placement	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 2 Sud	
	Orientation des baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Sud	
	Inclinaison vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	≤ 25°	
	Type ouverture	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	simple vitrage	
	Positionnement de la menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
Fenêtre 4 Sud	Type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Surface de baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	3,33 m ²	
	Placement	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 2 Sud	
	Orientation des baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Sud	
	Inclinaison vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	≤ 25°	
	Type ouverture	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	simple vitrage	
	Positionnement de la menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 5 Sud	Surface de baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	3,9 m ²	
	Placement	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 2 Sud	
	Orientation des baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Sud	
	Inclinaison vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	≤ 25°	
	Type ouverture	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	simple vitrage	
	Positionnement de la menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Fenêtre 6 Sud	Surface de baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	3,9 m ²
		Placement	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 2 Sud
Orientation des baies		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Sud	
Inclinaison vitrage		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	≤ 25°	
Type ouverture		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
Type menuiserie		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Bois	
Présence de joints d'étanchéité		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non	
Type de vitrage		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	simple vitrage	
Positionnement de la menuiserie		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	au nu intérieur	

Fenêtre 7 Sud	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Surface de baies	 Observé / mesuré	3,9 m²	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 2 Sud	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	≤ 25°	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain		
Fenêtre 8 Sud	Surface de baies	 Observé / mesuré	3,9 m²	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 2 Sud	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	≤ 25°	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Fenêtre 9 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré	3,9 m²
		Placement	 Observé / mesuré	Mur 3 Ouest
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Ouest	
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	≤ 25°	
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Bois	
Présence de joints d'étanchéité		 Observé / mesuré	non	
Type de vitrage		 Observé / mesuré	simple vitrage	
Positionnement de la menuiserie		 Observé / mesuré	au nu intérieur	
Largeur du dormant menuiserie		 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
Type de masques proches		 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 10 Ouest		Surface de baies	 Observé / mesuré	3,9 m²
		Placement	 Observé / mesuré	Mur 3 Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	≤ 25°	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	

Fenêtre 11 Ouest	Type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Surface de baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	3,9 m ²	
	Placement	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 3 Ouest	
	Orientation des baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Ouest	
	Inclinaison vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	≤ 25°	
	Type ouverture	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	simple vitrage	
	Positionnement de la menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 12 Est	Surface de baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	2,8 m ²	
	Placement	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 5 Est	
	Orientation des baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Est	
	Inclinaison vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	≤ 25°	
	Type ouverture	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	simple vitrage	
	Positionnement de la menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Fenêtre 13 Est	Surface de baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	2,8 m ²
		Placement	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 5 Est
Orientation des baies		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Est	
Inclinaison vitrage		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	≤ 25°	
Type ouverture		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
Type menuiserie		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Bois	
Présence de joints d'étanchéité		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non	
Type de vitrage		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	simple vitrage	
Positionnement de la menuiserie		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	au nu intérieur	
Largeur du dormant menuiserie		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
Type de masques proches		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 14 Est		Surface de baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	2,8 m ²
		Placement	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 5 Est
	Orientation des baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Est	
	Inclinaison vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	≤ 25°	
	Type ouverture	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	simple vitrage	
	Positionnement de la menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	

Fenêtre 15 Nord	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	 Observé / mesuré	3,9 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	≤ 25°
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Porte	Surface de porte	 Observé / mesuré	1,49 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 7 Ouest
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	5,85 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	1 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Pont Thermique 1	Type de pont thermique	 Observé / mesuré
Type isolation		 Observé / mesuré	non isolé
Longueur du PT		 Observé / mesuré	7,4 m
Largeur du dormant menuiserie Lp		 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Position menuiseries		 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 2	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Fenêtre 2 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	6,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 3	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Fenêtre 3 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 4	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Fenêtre 4 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 5	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Fenêtre 5 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	6,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm

Pont Thermique 6	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Fenêtre 6 Sud
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	6,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 7	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Fenêtre 7 Sud
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	6,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 8	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Fenêtre 8 Sud
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	6,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 9	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 3 Ouest / Fenêtre 9 Ouest
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	6,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 10	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 3 Ouest / Fenêtre 10 Ouest
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	6,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 11	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 3 Ouest / Fenêtre 11 Ouest
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	6,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 12	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 5 Est / Fenêtre 12 Est
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 13	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 5 Est / Fenêtre 13 Est
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 14	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 5 Est / Fenêtre 14 Est
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 15	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Fenêtre 15 Nord
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	5,9 m

	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 16 (négligé)	Type PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plafond
	Type isolation	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	18,1 m
Pont Thermique 17 (négligé)	Type PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plancher
	Type isolation	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	18,1 m
Pont Thermique 18 (négligé)	Type PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Plafond
	Type isolation	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	14,3 m
Pont Thermique 19 (négligé)	Type PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Plancher
	Type isolation	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	14,3 m
Pont Thermique 20 (négligé)	Type PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Mur 3 Ouest / Plafond
	Type isolation	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	10 m
Pont Thermique 21 (négligé)	Type PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Mur 3 Ouest / Plancher
	Type isolation	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	10 m
Pont Thermique 22 (négligé)	Type PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Mur 4 Sud / Plafond
	Type isolation	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	3,3 m
Pont Thermique 23 (négligé)	Type PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Mur 4 Sud / Plancher
	Type isolation	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	3,3 m
Pont Thermique 24 (négligé)	Type PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Mur 5 Est / Plafond
	Type isolation	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	15,1 m
Pont Thermique 25 (négligé)	Type PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Mur 5 Est / Plancher
	Type isolation	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	15,1 m
Pont Thermique 26 (négligé)	Type PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Mur 6 Nord / Plafond
	Type isolation	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	11,2 m
Pont Thermique 27 (négligé)	Type PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Mur 6 Nord / Plancher
	Type isolation	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	11,2 m
Pont Thermique 28 (négligé)	Type PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Mur 7 Ouest / Plafond
	Type isolation	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	2,3 m
Pont Thermique 29 (négligé)	Type PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Mur 7 Ouest / Plancher
	Type isolation	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	2,3 m

Systèmes

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée	
Ventilation	Type de ventilation	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Ventilation par entrées d'air hautes et basses
	Façades exposées	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	oui
Chauffage	Type d'installation de chauffage	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple

	Nombre de niveaux desservis	🔍 Observé / mesuré	1
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz standard installée entre 1991 et 2000
	Année installation générateur	🔍 Observé / mesuré	2000
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Gaz Naturel
	Cper (présence d'une ventouse)	🔍 Observé / mesuré	non
	Présence d'une veilleuse	🔍 Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	🔍 Observé / mesuré	non
	Présence d'une régulation/Ajust, T° Fonctionnement	🔍 Observé / mesuré	non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	🔍 Observé / mesuré	non
	Température de distribution	🔍 Observé / mesuré	supérieur à 65°C
	Type de chauffage	🔍 Observé / mesuré	central
	Equipement d'intermittence	🔍 Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Présence comptage	🔍 Observé / mesuré	0
Eau chaude sanitaire	Nombre de niveaux desservis	🔍 Observé / mesuré	1
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz standard installée entre 1991 et 2000
	Année installation générateur	🔍 Observé / mesuré	2000
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Gaz Naturel
	Type production ECS	🔍 Observé / mesuré	Chauffage et ECS
	Présence d'une veilleuse	🔍 Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	🔍 Observé / mesuré	non
	Présence d'une régulation/Ajust, T° Fonctionnement	🔍 Observé / mesuré	non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	🔍 Observé / mesuré	non
	Type de distribution	🔍 Observé / mesuré	Réseau collectif non isolé, majorité des logements avec pièces alimentées contiguës
	Bouclage pour ECS	🔍 Observé / mesuré	non
	Type de production	🔍 Observé / mesuré	instantanée

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société : ARS Diagnostics 4 rue Allard 94160 Saint-Mandé

Tél. : 06 21 75 46 18 - N°SIREN : 892972423 - Compagnie d'assurance : CONDORCET n° 86517808

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

N°ADEME

[2375E04189270](https://observatoire-dpe.ademe.fr/)





ARS Diagnostics

ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **23_2092** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 217 faubourg saint honoré (92/42/60) 75008 PARIS 08.

Je soussigné, **Ruben Attuil**, technicien diagnostiqueur pour la société **ARS Diagnostics** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Diagnostics	Ruben Attuil	WI.CERT	C2021-SE06-038	01/08/2028

- Avoir souscrit à une assurance (CONDORCET n° 86517808 valable jusqu'au) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **PARIS 08**, le **20/01/2023**

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L 271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier »



ARS Diagnostics

BM INVEST
85 rue d'Ombreval
95330 DOMONT

Saint-Mandé, le 08/02/2023

Nos Références : 23_2095

Objet : Envoi des résultats des diagnostics immobiliers

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le(s) rapport(s) établis suite à la réalisation d'une prestation sur le bien désigné ci-dessous :

Désignation du ou des bâtiments	Désignation du propriétaire
<i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : ... Paris Adresse : 217 faubourg saint honoré Commune : 75008 PARIS 08 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Etage 6, Lot numéro 121	Désignation du client : Nom et prénom : . Adresse : 85 rue d'Ombreval 95330 DOMONT

Objet de la mission :		
<input checked="" type="checkbox"/> Constat amiante avant-vente	<input checked="" type="checkbox"/> Métrage (Loi Carrez)	<input checked="" type="checkbox"/> Diag. Installations Electricité
<input checked="" type="checkbox"/> Etat relatif à la présence de termites	<input checked="" type="checkbox"/> Exposition au plomb (CREP)	<input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique

Si les numéros de lot des biens n'ont pas été indiqués faute de présentation du titre de propriété, veuillez les préciser. (Désignation du bâtiment). Il est rappelé qu'il appartient au propriétaire, à réception du rapport, de vérifier l'exactitude des mentions concernant la matérialité et la composition des lieux ainsi que de s'assurer que la totalité des pièces composant l'immeuble a été examinée et de signaler tout manquement.

Nous restons à votre disposition pour toute information ou action complémentaire.

En vous remerciant pour votre confiance, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Ruben Attuil



ARS Diagnostics

Constat de risque d'exposition au plomb CREP

Numéro de dossier : 23_2095
Norme méthodologique employée : AFNOR NF X46-030
Arrêté d'application : Arrêté du 19 août 2011
Date du repérage : 23/01/2023

Adresse du bien immobilier	Donneur d'ordre / Propriétaire :
Localisation du ou des bâtiments : Département : ... Paris Adresse : 217 faubourg saint honoré (121) Commune : 75008 PARIS 08 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Etage 6, Lot numéro 121	Donneur d'ordre : 85 rue d'Ombreval 95330 DOMONT Propriétaire 85 rue d'Ombreval 95330 DOMONT

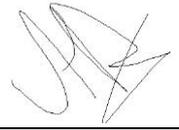
Le CREP suivant concerne :			
X	Les parties privatives	X	Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble		Avant travaux <i>N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP</i>
L'occupant est :		Le propriétaire	
Nom de l'occupant, si différent du propriétaire			
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont des enfants de moins de 6 ans		NON	Nombre total : Nombre d'enfants de moins de 6 ans :

Société réalisant le constat	
Nom et prénom de l'auteur du constat	Ruben Attuil
N° de certificat de certification	C2021-SE06-038 le 02/08/2021
Nom de l'organisme de certification	WE.CERT
Organisme d'assurance professionnelle	CONDORCET
N° de contrat d'assurance	86517808
Date de validité :	

Appareil utilisé	
Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	XCd9.06 / RTV1335-10
Nature du radionucléide	Cadmium 109
Date du dernier chargement de la source	09/11/2017
Activité à cette date et durée de vie de la source	

Conclusion des mesures de concentration en plomb						
	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	2	0	2	0	0	0
%	100	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par Ruben Attuil le 23/01/2023 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.



Lors de la présente mission il n'a pas été repéré de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

Sommaire

1. Rappel de la commande et des références réglementaires	4
2. Renseignements complémentaires concernant la mission	4
2.1 <i>L'appareil à fluorescence X</i>	4
2.2 <i>Le laboratoire d'analyse éventuel</i>	5
2.3 <i>Le bien objet de la mission</i>	5
3. Méthodologie employée	5
3.1 <i>Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X</i>	5
3.2 <i>Stratégie de mesurage</i>	6
3.3 <i>Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire</i>	6
4. Présentation des résultats	6
5. Résultats des mesures	7
6. Conclusion	7
6.1 <i>Classement des unités de diagnostic</i>	7
6.2 <i>Recommandations au propriétaire</i>	7
6.3 <i>Commentaires</i>	8
6.4 <i>Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti</i>	8
6.5 <i>Transmission du constat à l'agence régionale de santé</i>	8
7. Obligations d'informations pour les propriétaires	9
8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb	9
8.1 <i>Textes de référence</i>	9
8.2 <i>Ressources documentaires</i>	10
9. Annexes	10
9.1 <i>Notice d'Information</i>	10
9.2 <i>Illustrations</i>	11
9.3 <i>Analyses chimiques du laboratoire</i>	11

Nombre de pages de rapport : 11**Liste des documents annexes :**

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

Nombre de pages d'annexes : 2

1. Rappel de la commande et des références réglementaires

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R 1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS	
Modèle de l'appareil	XCd9.06	
N° de série de l'appareil	RTV1335-10	
Nature du radionucléide	Cadmium 109	
Date du dernier chargement de la source	09/11/2017	Activité à cette date et durée de vie :
Autorisation/Déclaration ASN (DGSNR)	N° T940869	Nom du titulaire/signataire Attuil Ruben
	Date d'autorisation/de déclaration	Date de fin de validité (si applicable)
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	Attuil Ruben	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	Ruben Attuil	

Étalon :

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Étalonnage entrée	1	23/01/2023	1 (+/- 0,1)
Étalonnage sortie	6	23/01/2023	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	217 faubourg saint honoré (121) 75008 PARIS 08
Description de l'ensemble immobilier	Habitation (partie privative d'immeuble) Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction
Année de construction	< 1949
Localisation du bien objet de la mission	Etage 6 Lot numéro 121,
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	85 rue d'Ombreval 95330 DOMONT
L'occupant est :	Le propriétaire
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	23/01/2023
Croquis du bien immobilier objet de la mission	Voir partie « 5 Résultats des mesures »

Liste des locaux visités
6ème étage - Chambre,

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)
Néant

3. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb – Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (*ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb*). Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X